



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

SEND YOUR BIDS VIA FAX/EPOST

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils
Portage III 7C2 - 50
11 Laurier St./11 rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet IFR4000 NAV/COM TEST SET IFR4000 ENSEMBLE DE TEST NAV/COM	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8493-210032/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client T8493-210032	Date 2021-12-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAG-010-28450	
File No. - N° de dossier 010cag.T8493-210032	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-01-24 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Egikian, Edmond	Buyer Id - Id de l'acheteur 010cag
Telephone No. - N° de téléphone (343) 572-4437 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette demande de soumissions.

1.2 Besoin

Le soumissionnaire doit fournir le ou les articles requis et précisés à l'annexe A - Besoin – Cotation.

1.2.1 État du matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et / ou du numéro de pièce applicable en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

1.2.2 Nouveau matériel - Définition

Produits finis livrables à fabriquer ou qui ont été fabriqués mais non utilisés, qui sont fournis par:

- a) le propriétaire des droits de conception ou de fabrication sur les articles; ou,
- b) le fabricant autorisé ou l'agent / le distributeur du propriétaire des droits de conception ou de fabrication sur les articles; ou
- c) les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'Aviation Suppliers Association, pour les pièces pouvant être appliquées à un aéronef certifié de type civil; ou
- d) les organismes de maintenance agréés / accrédités par TC ou les stations de réparation certifiées par la Federal Aviation Administration (FAA).

1.3 Produits de remplacement

Les soumissionnaires doivent fournir des produits dont la description, la marque, le modèle et / ou le numéro de pièce sont identiques à ceux décrits dans la description de l'article de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont avisés que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions des Accords commerciaux suivant :

Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)
Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
Accord de libre-échange canadien (ALEC)

1.5 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8493-210032/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8493-210032

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
010CAG T8493-210032

Buyer ID - Id de l'acheteur
010CAG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions - INSTRUCTIONS SPÉCIALES DUS À COVID-19

Les soumissions doivent être soumises uniquement à l'unité de réception des soumissions de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) au plus tard à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs offres par voie électronique en utilisant:

→ eFax (télécopieurs normaux du fournisseur, mais reçus par voie électronique par l'unité de réception des offres) Fax: 819-997-9776; ou

→ Le service en ligne epost Connect fourni par la Société canadienne des postes, s'il est disponible (indiqué dans les instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres).

epost Connect: tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidReceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8493-210032/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8493-210032

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
010CAG T8493-210032

Buyer ID - Id de l'acheteur
010CAG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires présentent leur soumission comme suit:

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

- La soumission financière doit être fournie à l'annexe A - Besoin – Cotation. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

3.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.1 Critère techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent respecter les critères techniques obligatoires. Toute soumission qui ne répond pas aux critères techniques obligatoires suivants sera déclarée non recevable. Chaque critère doit être traité séparément:

- a) se conformer aux conditions de matériel stipulées dans la présente demande de soumissions;
- b) se conformer aux termes et conditions stipulées dans la présente demande de soumissions;

4.1.2 Évaluation financière

Le soumissionnaire doit fournir les prix unitaires, pour chaque article, à l'aide du tableau disponible à l'annexe A - Besoin – Cotation. Le prix sera évalué comme suit:

- La livraison doit s'effectuer FCA de l'établissement de l'entrepreneur, droits de douane et taxes d'accise canadiens compris; et
- Les taxes applicables sont exclues.

À moins que la demande de soumissions n'exige expressément que les soumissions soient présentées en dollars canadiens, les soumissions en monnaie étrangère seront converties en dollars canadiens aux fins d'évaluation. Le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions sera appliqué comme facteur de conversion aux soumissions présentées en monnaie étrangère.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les fournisseurs doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec la soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les fournisseurs doivent présenter avec la soumission, [Intégrité – Formulaire de déclaration](#) (Annexe C – Formulaire 1 – Intégrité - Formulaire de déclaration), afin que la soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement. Également disponible sur le site Web (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/documents/declaration-form-fra.pdf>)

5.1.2 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les fournisseurs doivent présenter avec la soumission, la [liste de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité](#) (Annexe C – Formulaire 2 - liste de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité), afin que la soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement. Également disponible sur le site Web (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/documents/lv-form-fra.pdf>).

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessus devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le fournisseur doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Comme indiqué dans la ou les pages «Détails de l'article» du contrat.

6.2.1 Condition du matériel

L'entrepreneur doit fournir du matériel de nouvelle production de fabrication actuelle fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du dessin, de la spécification et du numéro de pièce applicables, selon le cas, en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.2.2 Documentation de navigabilité

L'entrepreneur doit fournir la documentation de navigabilité suivante, jointe à l'envoi ou jointe à l'article: certificat de conformité et bordereau d'expédition.

6.2.3 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus comme indiqué dans la ou les pages "Détails de l'article" du contrat.

6.2.4 Instructions d'expédition – Livraison au point d'origine (FCA)

Les marchandises doivent être expédiées à la destination spécifiée dans le contrat et livrées franco transporteur FCA:

A insérer lors de l'attribution du contrat

- Les installations de l'entrepreneur stipulées sur la page de couverture du contrat Incoterms 2000 pour les expéditions d'un entrepreneur commercial.

A insérer lors de l'attribution du contrat

- Indiquez l'adresse si l'emplacement est différent de l'Installation Incoterms 2000 de l'entrepreneur pour les expéditions d'un entrepreneur commercial.

Veuillez expédier via Purolator en utilisant le numéro de compte: *à insérer lors de l'attribution du contrat*
Veuillez expédier via FedEx en utilisant le numéro de compte: *à insérer lors de l'attribution du contrat*

6.2.5 Assemblages incomplets

L'entrepreneur ne doit pas expédier d'assemblages incomplets à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation de l'autorité contractante.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8493-210032/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8493-210032

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
010CAG T8493-210032

Buyer ID - Id de l'acheteur
010CAG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.4 Responsables

6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Service publics et approvisionnement Canada (SPAC) Secteur de l'approvisionnement et du soutien en équipement aérospatial et terrestre	Edmond Egikian Procurement Officer
Adresse:	Place du Portage, Phase III, 8C1, 11 Laurier, Gatineau, QC K1A 0S5
Téléphone:	343-572-4437
Adresse courriel:	Edmond.Egikian@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.4.2 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est :

Transport Canada (TC)	Chris Hampton Chief, Aircraft Maintenance, Avionics
Adresse:	200 Comet Private, Ottawa, ON, K1V 9B2
Téléphone:	613-998-4755
Adresse courrie:	christopher.hampton@tc.gc.ca

L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.4.3 Représentant de l'entrepreneur

Compagnie:	<i>À déterminer à l'attribution du contrat</i>
Représentant:	
Téléphone:	
Adresse courriel:	

6.5 Paiement

6.5.1 Base de paiement

En considérant que l'entrepreneur s'acquitte de manière satisfaisante de toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé :

- Prix: Prix unitaire ferme
- TPS / TVH: supplémentaire, le cas échéant
- FCA: *Choisissez l'option ci-dessous*

OPTION 1: à insérer à l'attribution du contrat

• Les installations de l'entrepreneur stipulées sur la page de couverture du contrat Incoterms 2000 pour les expéditions d'un entrepreneur commercial.

OPTION 2: à insérer lors de l'attribution du contrat

• Indiquez l'adresse si l'emplacement est différent de l'Installation Incoterms 2000 de l'entrepreneur pour les expéditions d'un entrepreneur commercial.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour des modifications de conception, des modifications ou des interprétations des travaux, à moins que ces modifications aient été approuvées, par écrit, par l'autorité contractante avant leur incorporation dans les travaux.

OPTION - 1 ARTICLE

6.5.2 Paiement unique *À déterminer à l'attribution du contrat* **Paiement multiple**

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront terminés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si:

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.5.3 Instructions de facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures» des conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a) le bordereau d'emballage;
- b) une copie du document de sortie; et
- c) Certification de navigabilité.

Les factures doivent être distribuées comme suit:

1. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement; et
2. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous la section «Responsables» du contrat.

6.6 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.7 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8493-210032/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8493-210032

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
010CAG T8493-210032

Buyer ID - Id de l'acheteur
010CAG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.8 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ *À déterminer à l'attribution du contrat.*

Solicitation No. - N° de l'invitation
T8493-210032/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
T8493-210032

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
010CAG T8493-210032

Buyer ID - Id de l'acheteur
010CAG
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A – COTATION

Solicitation: T8493-210032/A Équipement de Test						
Instructions:						
1. Les soumissions écrites à la main ne seront pas acceptées. 2. Les soumissionnaires peuvent fournir un devis pour des quantités partielles. Toutefois, la préférence sera donnée aux soumissionnaires offrant la quantité demandée. 3. Le soumissionnaire doit fournir la date de livraison proposée au format J-M-A (exemple 26 oct 2018).						
Article #	Description	Quantité	Date de livraison requise (J-M-A)	État	Priz unitaire	Livraison proposée Date (J-M-A)
1	IFR4000. ENSEMBLE DE TEST NAVICOM	2 ch.	2022-02-04	Nouveau		
2	IFR6000. ENSEMBLE DE TEST ATC (Doit être ADS-B Conforme)	2 ch.	2022-02-04	Nouveau		
3	IFR6000-OPT3. ENSEMBLE DE TEST ATC (ADS-B- REND LA CONFORMITÉ ADS-B CI-DESSUS	2 ch.	2022-02-04	Nouveau		
4	101-01175. DPS1000 PITOT ENSEMBLE DE TEST STATIQUE	1 ch.	2022-02-04	Nouveau		
À REMPLIR PAR LE FOURNISSEUR :						
VEUILLEZ INDIGUER CLAIEMENT LA MONNAIE DE VOTRE DEVIS:						
MONNAIE CANADIENNE : _____						
MONNAIE US : _____						
Nom de la compagnie : _____						
Signature: _____ Date: _____						